

Le magazine #177 - Mars/Avril 2020

mondépartement 04

PREMIERS SECOURS
LES GESTES QUI SAUVENT

CULTURE
DU THÉÂTRE AU COLLÈGE

DOSSIER

ADOPTION

*Une autre voie vers
la parentalité*

4

Retour en images

6

Dossier

Adoption : une autre voie vers la parentalité

10

Premiers secours

Les gestes qui sauvent

12

Médiathèque

La Médiathèque départementale poursuit son travail !

13

Développement

Le Département soutient le Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute-Provence

14

Collège

Du théâtre au collège !

15

Culture

Au Fil de l'Art !



©FDAAPPMA

16

Culture

Le billet de la Préhistoire

17

Histoires d'archives

Le reboisement de la haute Provence

19

Agenda & Cie

22

Sports Nature

Et si on allait taquiner la truite ?

23

À lire

La recette de l'UPC

Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence
13 rue du Docteur Romieu - CS 70 216
04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9
Tél. 04 92 30 04 00

Le magazine est consultable et téléchargeable sur :
www.mondepartement04.fr
Retrouvez-nous sur : www.facebook.com/departement04

Directeur de la publication : René Massette
Responsable des publications : Xavier Delcroix
xavier.delcroix@le04.fr
Chargé de la publication : Florian Paret
Photographies : Frédéric Exubis
Textes : Florian Paret - florian.paret@le04.fr

Réalisation : Autrement Dit Communication - G. Lecerf - Sisteron - 04 92 33 15 33

Impression : Imprimerie Zimmermann
BP 45 - 06271 Villeneuve Loubet Cedex - 04 93 22 58 16

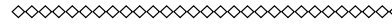
Distribution : Adrexo • Dépôt légal à parution
Crédits photos : P1 V. et R. Tron, P2 FDAAPPMA, P3 F. Exubis, P4-5 V. Broutin, X. Delcroix, P6-7 Shutterstock, F. Exubis, P8-9 V. et R. Tron, P10-11 F. Exubis, X. Delcroix, P12 Shutterstock, P13 X. Delcroix, SDE04, P14 F. Exubis, L. Guidon, P15 X. Veilhan/ADAGP, Paris-Centre Pompidou-MNAM-CCI, Dist RMN-Grand Palais/Philippe Migeat, P16 F. Exubis, Shutterstock, P17 Archives départementales, P20 W. Barber, P21 I. Grandjean, P22 FDAAPPMA, P23 X. Delcroix, P24 Design ADD4-ADC.
ISSN : 2430-4018 • Tirage : 72 000 ex.



Certifié PEFC. Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org

ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT





MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Au cours des derniers mois, des interrogations se sont fait entendre quant à l'avenir de la Médiathèque départementale. En effet, un risque d'effondrement du bâtiment situé aux Augiers (Digne-les-Bains) a contraint une partie du personnel à déménager dans l'immeuble François Mitterrand. Le fonds de 60 000 ouvrages est quant à lui demeuré sur place, l'état du bâtiment permettant de garantir des conditions de conservation normales à court terme. Dans de telles conditions, il est toutefois légitime de se demander comment la Médiathèque va poursuivre ses missions.

Je crois qu'il est aujourd'hui nécessaire d'apaiser ces inquiétudes. En effet, le personnel de la Médiathèque bénéficie désormais d'un lieu de travail sécurisé et adapté à la réalisation de ses nombreuses tâches. Bien qu'une réflexion soit actuellement menée avec les acteurs de terrain afin d'optimiser la circulation des livres, à ce jour, leur desserte se poursuit grâce au musibus et au bibliobus. La Médiathèque continue donc à mettre en œuvre le Plan départemental de lecture publique 2019-2023.

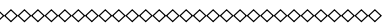


Le but principal de ce plan est d'augmenter la fréquentation des bibliothèques. Pour ce faire, l'une des missions de la Médiathèque est d'enrichir l'offre documentaire qu'elle met à leur disposition. Ainsi, chaque année, le Département consacre 90 000 € aux nouvelles acquisitions. Afin de rendre cette offre culturelle accessible aux personnes les plus isolées, nous sommes actuellement en train d'acquiescer un portail numérique, en partenariat avec le Conseil départemental des Hautes-Alpes. Ce portail permettra aux usagers d'accéder à de nombreuses ressources en ligne : informations, formations, livres, musique, cinéma...

La Médiathèque dispense aussi des formations et des journées professionnelles à tous les agents des bibliothèques, ainsi qu'aux bénévoles sans qui de nombreuses médiathèques, bibliothèques et micro bibliothèques du département ne pourraient pas fonctionner.

Les bibliothèques sont l'équipement culturel le plus fréquenté de notre département, car elles permettent une égalité d'accès à la culture. Véritables outils d'émancipation, elles s'inscrivent pleinement dans le cadre de nos missions sociales ; c'est pourquoi le Département, par le biais de la Médiathèque départementale, continuera à mobiliser tous les moyens à sa disposition pour lui permettre d'accomplir ses nombreuses missions.

René Massette
Président du Conseil départemental



©Virginie Broultin

Inauguration de la télécabine DE COSTEBELLE

Le 17 janvier, René Massette, président du Conseil départemental et du Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra Loup, était présent à l'inauguration de la nouvelle télécabine de Costebelle. Il était notamment accompagné par Olivier Jacob, préfet des Alpes de Haute-Provence, Sophie Vaginay-Ricourt, présidente de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon, et par de nombreux autres élus du département. Le nouvel appareil est capable de transporter jusqu'à 1800 personnes par heure et les cabines peuvent accueillir six personnes assises face à face. Cette réalisation, d'un coût global de 6,7 M€, a bénéficié d'une subvention de 1,3 M€ de la Région. Le financement de la part restante est assuré par le Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra-Loup (SMAP) et par la Régie Pra Loup Ubaye 04.

Retrouvez cet événement en vidéo sur **04 TV - La chaîne du Département des Alpes de Haute-Provence** sur www.youtube.com

Le Département investit DANS LES CASERNES

Le 4 février, René Massette, président du Conseil départemental, a signé la convention cadre de partenariat pour le plan bâtiminaire du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 04). Cette convention a été cosignée par Olivier Jacob, préfet des Alpes de Haute-Provence, Pierre Pourcin, président du SDIS 04, et Daniel Spagnou, président de l'Association des Maires 04. Elle vise à acter le partenariat entre l'État, le Département et l'Association des Maires 04 en ce qui concerne le financement des travaux de rénovation dans les casernes des Alpes de Haute-Provence. Ces travaux ont notamment pour but de loger les engins en nombre et en gabarit, gérer l'évolution de la mixité dans les vestiaires, sanitaires et douches, et améliorer la qualité des installations thermiques. Leur coût total est estimé à environ 16 M€ HT. Le Département contribuera à hauteur de 6,5 M€, répartis sur onze ans.

©Xavier Delcroix



©Xavier Delcroix

Le Conseil départemental CÉLÈBRE LA NOUVELLE ANNÉE

Le 9 janvier, la salle de réception de l'Hôtel du Département (Digne-les-Bains) a accueilli de nombreuses personnalités des Alpes de Haute-Provence. En effet, René Massette, président du Conseil départemental, a tenu à réunir les forces vives de notre département afin de leur souhaiter une bonne année 2020 et de partager un moment de convivialité. Étaient notamment présents Olivier Jacob, préfet des Alpes de Haute-Provence, Jean-Yves Roux, sénateur, Emmanuelle Fontaine-Domeizel, députée, David Géhant, conseiller régional, ainsi que de nombreux conseillers départementaux, élus et acteurs publics locaux. Au cours de cet événement, René Massette a dressé un bilan des actions du Département au cours de l'année 2019.

Retrouvez la rétrospective des événements marquants de 2019 en vidéo sur **04 TV - La chaîne du Département des Alpes de Haute-Provence** sur www.youtube.com

Revitaliser le territoire DU SISTERONNAIS-BUËCH

Le 30 janvier, René Massette, président du Conseil départemental, s'est rendu à Sisteron pour signer la convention relative à l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) du Sisteronais-Buëch. Cette convention permet de porter des projets de territoire dans les domaines urbain, économique et social, et de lutter contre la dévitalisation des centres villes. La Communauté de communes du Sisteronais-Buech (CCSB) a souhaité s'engager dans cette démarche. Dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale récemment signés par le Département et la CCSB, le Conseil départemental a d'ores et déjà déployé des aides pour soutenir plusieurs projets portés par cette convention, dont 153 000 € dédiés à la réalisation de la nouvelle salle de l'Alcazar. Étaient notamment présents Olivier Jacob, préfet des Alpes de Haute-Provence, et Daniel Spagnou, président de la CCSB et maire de Sisteron.



©Xavier Delcroix

Sisteron - Ville étape DU TOUR DE FRANCE 2020

Les 29 et 30 juin prochains, les Alpes de Haute-Provence accueilleront l'édition 2020 du Tour de France. Cette année, Sisteron sera ville étape. En effet, la 3^e étape, au départ de Nice, s'achèvera à Sisteron, où démarrera la 4^e étape, qui conduira les coureurs jusqu'à Orcières-Merlette (Hautes-Alpes). Le coup d'envoi des préparatifs a été donné à Sisteron le 17 janvier en présence de Laurent Jalabert, ancien coureur cycliste et ancien sélectionneur de l'équipe de France. René Massette, président du Conseil départemental, était présent pour l'occasion, ainsi qu'Isabelle Morineaud, vice-présidente du Conseil départemental, Robert Gay, conseiller départemental, et Daniel Spagnou, maire de Sisteron. Partenaire officiel des 3^e et 4^e étapes, le Département devrait soutenir ces événements à hauteur de 50 000 €.



©Xavier Delcroix

Visites ministérielles dans les ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Le 17 février, Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et Elisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire, étaient présentes à Manosque afin de participer à une concertation régionale pour l'élaboration du projet de loi « décentralisation, différenciation et déconcentration ». Ce projet de loi exprime le souhait du Président de la République d'ouvrir « un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire ». Suite à une intervention de Jacqueline Gourault, les participants - élus locaux et nationaux, et représentants de la société civile - ont été invités à participer à des ateliers de travail et de concertation portant notamment sur la transition écologique. René Massette, président du Conseil départemental, était présent pour l'occasion, ainsi que de nombreux élus du département.



©Xavier Delcroix



DOSSIER





« Souvent perçue comme le dernier recours des personnes n'ayant pas pu avoir d'enfant, l'adoption est une démarche méconnue qui souffre de nombreuses idées reçues. Chaque année, près de 8000 Français s'engagent dans cette procédure, soutenus par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Bien qu'elle présente son lot de difficultés, l'adoption demeure une magnifique aventure qui est au cœur de l'engagement social du Conseil départemental. »

Geneviève Primiterra,

vice-présidente du Conseil départemental, déléguée aux ressources humaines, l'enfance, la famille, les actions de santé publique, l'administration générale et le patrimoine.

L'adoption : un autre chemin vers la parentalité



Qu'est-ce que l'adoption ?

L'adoption est une mesure de protection de l'enfance assurée par l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle vise à donner un ou des parents à un enfant qui en est privé en vue de recréer la cellule familiale nécessaire à son bon développement. **En effet, l'adoption ne vise pas à donner un enfant à des parents, mais des parents à un enfant.** Le bien-être de ce dernier demeure la principale préoccupation de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Qui peut adopter ?

Toutes les personnes ayant reçu un agrément signé par le président du Département peuvent prétendre à l'adoption. **Cependant, cet agrément seul ne garantit pas que les candidats se verront confier un enfant.**

En France, l'agrément peut être donné à toute personne âgée d'au moins vingt-huit ans et aux époux mariés depuis plus de deux ans ou âgés tous les deux d'au moins vingt-huit ans. Les conditions pour une adoption internationale sont différentes, car fixées par le pays d'origine de l'enfant, d'où l'importance pour les parents adoptants de se renseigner au préalable.

L'adoption : un projet de vie pour quels enfants ?

En France, ce sont les enfants pupilles de l'État dont la prise en charge est assurée par l'Aide Sociale à l'Enfance. Plusieurs raisons peuvent justifier qu'un enfant soit déclaré pupille de l'État. Un nourrisson né sous le secret (c'est-à-dire confié anonymement à l'Aide Sociale à l'Enfance par sa mère en vue d'adoption) bénéficiera de ce statut si, sous deux mois, aucun de ses parents ne s'est rétracté. Un pupille de l'État peut aussi être un enfant dont le délaissement par ses parents a été acté par décision judiciaire. **Toutefois, l'adoption reste une des possibilités pour ces enfants de construire un projet de vie.**

En ce qui concerne les enfants étrangers, il faut que la loi du pays d'origine permette l'adoption internationale. En effet, dans certains pays, cette procédure est interdite. Il est nécessaire de s'assurer que l'enfant proposé à l'adoption est vraiment sans parent.





Comment adopter ?

La première étape consiste à demander un agrément auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les postulants seront conviés sous deux mois à une réunion d'information ou à un entretien individuel. Ils pourront ensuite déposer leur demande. Dès lors, l'Aide Sociale à l'Enfance dispose d'un délai de neuf mois pour évaluer leur situation.

Durant cette période, les parents adoptants vont mûrir leur projet d'adoption avec un évaluateur psychologue et un évaluateur social. La mission de ces agents n'est pas seulement d'évaluer si une personne peut adopter, mais aussi de l'accompagner dans cette démarche. Chaque évaluateur va donc rencontrer les candidats plusieurs fois afin de les aider à préciser leur projet (âge, sexe ou origine de l'enfant désiré, capacité des parents à adopter un enfant malade ou porteur de handicap, une fratrie...). Cette étape peut s'avérer difficile pour les postulants, qui craignent souvent d'être jugés. **Or, le but des évaluateurs n'est pas de juger l'histoire d'un individu ou d'un couple, mais de savoir ce qu'ils en ont fait et s'ils sont prêts à accueillir un enfant qui apportera sa propre histoire.**

Au terme des neuf mois, les évaluateurs transmettent un rapport à la commission d'agrément qui rend un avis. C'est alors au président du Département de délivrer l'agrément, qui sera valable durant cinq ans. Les personnes l'ayant obtenu sont ensuite inscrites sur une liste départementale. Dès lors, la procédure pour l'adoption en France ou à l'international diverge.

En France, c'est au Conseil de famille – qui fait office de tuteur pour les pupilles de l'État – de décider quels parents sont les plus à même de répondre aux besoins d'un enfant. Sont prises en compte l'ancienneté de l'agrément des candidats et les caractéristiques de leur projet. Une adoption internationale est différente, car les futurs parents doivent contacter l'Agence Française de l'Adoption (AFA), un Organisme Autorisé pour l'Adoption (OAA), ou se mettre directement en lien avec les autorités étrangères.

Après une attente qui peut durer de longues années, certains candidats reçoivent enfin un accord pour l'adoption d'un pupille ou d'un enfant étranger. Vient alors le temps de l'apparement.

Qu'est-ce qu'un apparement ?

L'apparement est la période de mise en relation de l'enfant avec ses nouveaux parents. En France, cette période varie selon les besoins de l'enfant. En général, cela dure environ une semaine, durant laquelle les parents passent chaque jour un peu plus de temps avec leur futur enfant, d'abord chez l'assistant familial qui en a la garde, puis à leur domicile.

Ce temps de rencontre s'achève quand les parents ramènent enfin leur enfant chez eux. En ce qui concerne les adoptions internationales, les parents doivent se rendre en personne à l'étranger pour chercher leur enfant. Dans ce cas, l'apparement varie en fonction des pays, mais est tout aussi fort en émotions.

Et après ?

Une fois l'enfant confié à ses parents, il est conseillé à cette nouvelle famille de prendre le temps nécessaire pour tisser des liens de confiance et d'amour.

Durant les six premiers mois, l'enfant demeure pupille de l'État et les services de l'Aide Sociale à l'Enfance effectuent un suivi régulier pour s'assurer de son bien-être. Au terme de ce délai, les parents peuvent déposer une requête au tribunal pour obtenir le jugement d'adoption.

Pour les enfants adoptés à l'international, les démarches doivent être menées à la fois en France et à l'étranger. La durée du suivi – qui peut être assuré par l'Aide Sociale à l'Enfance – varie en fonction des exigences du pays d'origine. Une fois adopté, le parcours de l'enfant ne fait que débiter, car la parentalité adoptive peut présenter de nombreuses particularités. Il s'agit cependant d'une belle aventure humaine, dans laquelle **les enfants et les parents sont soutenus par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance aussi souvent qu'ils en expriment le besoin ou le souhait.**



©Virginie et Rémi Tron

Pour en savoir davantage sur l'adoption, rendez-vous sur www.adoption.gouv.fr

Depuis deux ans, Virginie et Rémi sont les heureux parents de Solane. Afin de nous aider à en savoir davantage sur l'adoption, ils ont accepté de partager leur histoire.

Comment s'est passée votre demande d'agrément ?

Rémi : « Les entretiens se sont bien passés. On nous a expliqué les réalités de l'adoption : on ne se rend pas forcément compte de ce que ça représente. Concernant notre projet, on était ouverts à tout. Notre seule contrainte, c'était qu'on voulait un enfant de moins de trois ans. On espérait un bébé. »

Virginie : « Pour les entretiens, il faut être solide dans son couple et avoir les mêmes envies, parce que les évaluateurs posent des questions qu'on ne se poserait pas normalement. Heureusement, on a eu affaire à des gens très bienveillants. Après, c'est vrai que c'est lourd administrativement... »

Que s'est-il passé après l'agrément ?

Virginie : « Une fois que vous l'avez obtenu, il faut se débrouiller pour trouver un organisme et se faire accepter. On s'est beaucoup documentés, parce qu'il y a des critères différents dans chaque pays.

On a ensuite envoyé les courriers, reçu plusieurs refus, et trois mois plus tard, on a été acceptés par un organisme à Nancy. »

Rémi : « On a attendu un an et demi. C'était un peu long par rapport à ce qu'on espérait, mais les mois comptent toujours double dans ce cas-là... jusqu'au jour où on nous a appelés pour nous dire qu'une petite fille nous attendait au Viêt-Nam. »

Quels souvenirs gardez-vous de votre rencontre avec votre fille ?

Rémi : « Un mois après l'appel, on est partis au Viêt-Nam. À l'orphelinat, on a eu le temps de voir où vivait Solane, de voir ses habitudes de vie... Elle ne nous est pas tombée dans les bras de suite, car elle ne comprenait pas pourquoi elle quittait ses repères... Mais rapidement, c'est une belle histoire d'amour qui a commencé. On a eu l'impression que notre fille nous attendait depuis toujours. »

Virginie : « On y est restés trois semaines. Ce moment était important, parce que dès le retour en France, tout s'accélère. On a fait un blog pour la famille, et tous les jours on y mettait des choses, pour qu'ils puissent participer. En rentrant, Rémi l'a mis sur papier pour Solane, parce qu'on trouve que c'est important qu'elle sache. »

Aujourd'hui, quel regard portez-vous sur l'adoption ?

Virginie : « On a rencontré les bonnes personnes au bon moment. Un agrément, c'est long, mais on s'est tout de suite dit qu'il fallait montrer qu'on est un couple solide et que notre enfant serait heureux avec nous... Le plus dur, c'est ce qui vient après l'agrément : je pense qu'il manque un lien avec les OAA pour guider les postulants. »

Rémi : « C'est un parcours qui est compliqué et éprouvant, avec de longues périodes de doutes et d'attentes. Mais après coup on oublie ces difficultés quand on a une petite perle comme ça dans la famille. Pour nous, tout s'est très bien passé, mais c'est seulement notre histoire... Tout le monde n'a peut-être pas des évaluateurs et un OAA aussi bienveillants que nous. »



© Virginie et Rémi Tron

Pour découvrir ce témoignage en vidéo, rendez-vous sur **04 TV - La chaîne du Département des Alpes de Haute-Provence**, sur www.youtube.com

L'association Enfance et Famille d'Adoption 04 organise régulièrement des événements autour de l'adoption et de la parentalité. **Plus d'informations** sur www.efa04.fr



Les gestes qui sauvent

Attention : les explications suivantes ne valent en aucun cas une formation par des professionnels.



©Frédéric Exubis

“ **Tout le monde peut être témoin d'un accident ou d'un malaise.** Ces situations nécessitent souvent une réaction urgente. En ce domaine, les équipes du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 04) réalisent un travail remarquable. Pour autant, la capacité de chacun à réagir pour les alerter et offrir les premiers soins peut être déterminante pour la survie de la victime. Il y a donc un véritable enjeu à avoir des citoyens formés aux bons réflexes. »

Pierre Pourcin,

vice-président du Conseil départemental,
délégué à l'agriculture, la forêt et l'électrification rurale,
président du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Se mettre en sécurité

Vous êtes témoin d'un accident, d'un malaise ? **Le premier réflexe à adopter est de vous assurer que vous êtes vous-même en sécurité.** L'étape suivante consiste à neutraliser le danger (par exemple éteindre un début d'incendie). Si c'est impossible, il faut en éloigner la victime. Toutefois, ne réalisez ce geste que si vous pouvez voir entièrement la victime et que vous soyez certain de ne pas mettre votre vie en péril. En effet, certains dangers, comme les fuites de gaz, peuvent être invisibles.



©Xavier Delcroix

Alerter les secours

Une fois le danger écarté, **contactez les secours.** Les numéros d'urgence sont les suivants :

- **15 :** SAMU.
- **18 :** Sapeurs-Pompiers.
- **112 :** Appel d'urgence (valide dans l'ensemble de l'Union Européenne).
- **114 :** Appel d'urgence pour les sourds et malentendants (visiophonie, tchat, SMS ou fax).

Déclinez votre identité, précisez où vous vous trouvez, décrivez l'état de la victime et dites quels gestes de premiers secours ont été ou vont être effectués.

Ne raccrochez pas tant que la personne au téléphone ne vous a pas confirmé que vous pouvez le faire !

La victime souffre d'une hémorragie

Une hémorragie est définie comme un saignement abondant qui ne s'arrête pas spontanément.

Que faire dans ce cas ?

- Appuyez sur la plaie pour stopper ou réduire le saignement ;
- Allongez la victime en conservant cet appui ;
- Alertez les secours.

Si la compression manuelle est impossible ou inefficace, **posez un garrot tourniquet.**

Si ces gestes sont impossibles à réaliser en raison de la localisation de la blessure, installez la victime en position d'attente (semi-assise si la plaie est située au thorax ou au-dessus ; allongée avec les jambes surélevées si la plaie est située à l'abdomen ou au-dessous).

Comment poser un garrot tourniquet ?

Pour réaliser un garrot improvisé, prenez un vêtement, une cravate ou une ceinture ainsi qu'un bâton ou un crayon. Nouez le garrot entre la plaie et le cœur. Posez le bâton ou le crayon sur le premier nœud, puis réalisez un second nœud par-dessus. Tournez le bâton ou le crayon pour resserrer le garrot jusqu'à ce que le saignement cesse.

La victime est inconsciente

Une victime est considérée comme inconsciente dès lors qu'elle n'est plus en mesure de répondre ou de réagir à un ordre simple.

Que faire si une victime est inconsciente ? **La première étape consiste à vous assurer qu'elle respire encore.** Pour ce faire, allongez-la sur le dos, basculez délicatement sa tête en arrière et ouvrez sa bouche pour libérer ses voies aériennes. Placez ensuite votre oreille près de son nez pour sentir sa respiration et regardez si son ventre se soulève.



©Xavier-Delcroix



©Xavier-Delcroix



©Xavier-Delcroix

Si la victime respire, positionnez-la en position latérale de sécurité (PLS) :

- Agenouillez-vous à côté d'elle ;
- Prenez le bras le plus proche de vous et placez-le à angle droit par rapport à son corps ;
- Positionnez le dos de son autre main contre son oreille et sa joue ;
- Soulevez le genou le moins proche de vous et ramenez le talon près des fesses ;
- Appuyez sur le genou pour basculer la victime vers vous en préservant sa colonne vertébrale ;
- Retirez délicatement votre main restée sous le cou de la victime ;
- Remontez le genou supérieur à angle droit pour terminer la stabilisation.
- **Restez près de la victime jusqu'à l'arrivée des secours.**

Si la victime ne respire plus, réalisez un massage cardiaque (ou réanimation cardio-pulmonaire) :

- Si vous n'êtes pas seul, envoyez quelqu'un alerter les secours et chercher un défibrillateur ;
- Allongez la victime et agenouillez-vous près d'elle ;
- Placez le talon d'une de vos mains au milieu de la poitrine de la victime et la seconde main sur la première. Tendez les bras et verrouillez vos coudes.
- Faites des compressions régulières (entre 100 et 120 par minute). La cage thoracique doit s'enfoncer de 5 cm environ. Entre chaque compression, laissez bien la cage thoracique se remplir d'air ;
- **Continuez ainsi jusqu'à l'arrivée des secours.**

Retrouvez les gestes suivants en vidéo sur **04 TV - La chaîne du Département des Alpes de Haute-Provence** sur www.youtube.com

Pour plus d'informations sur le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence, sur la formation « les gestes qui sauvent » ou sur le certificat Prévention et Secours Civiques 1 (PSC1) rendez-vous sur : www.sdis04.fr

Vous pouvez également suivre le SDIS 04 sur Facebook et Twitter (@Pompiers04).

sdis sapeurs
pompiers
Alpes de Haute-Provence



Pour utiliser un défibrillateur, suivez la procédure écrite ou les indications fournies oralement par l'appareil. Continuez le massage cardiaque pendant qu'une seconde personne pose les électrodes.



Conduire des actions culturelles

La Médiathèque propose également des animations grand public récurrentes (comme les Musiques d'Automne) ou ponctuelles (comme les résidences d'auteurs ou l'hommage à Jean Proal, en 2019...). Grâce à l'opération Premier Livre, elle favorise aussi l'éveil culturel des tout petits et **œuvre à réduire les inégalités en matière d'accès au livre.**

Le programme Mémor'Image vise quant à lui à prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées en renforçant la transmission des savoirs par des interventions artistiques et en créant des liens entre les bibliothèques de proximité et les EHPAD. Enfin, la Médiathèque met des expositions et des outils d'animations à disposition des bibliothèques pour leur permettre de mettre en place des activités culturelles.

En décembre 2019, les agents de la Médiathèque départementale ont quitté le bâtiment situé aux Augiers - qui présente un risque d'effondrement - pour de nouveaux locaux à proximité des Archives départementales. Dans ce nouveau cadre, ils peuvent poursuivre la mise en œuvre du Plan départemental de lecture publique. Mais en quoi consistent leurs missions ?

Promouvoir et développer la lecture publique

La principale tâche de la Médiathèque est de **permettre à tous les Bas-Alpins un accès gratuit aux livres**, et plus généralement aux arts et à la culture. Grâce à une dotation de 90 000 € du Conseil départemental, la Médiathèque peut proposer aux lecteurs un accès aux publications les plus récentes.

Les différents ouvrages peuvent être réservés en ligne par les bibliothèques. Un système de distribution les achemine ensuite jusqu'au lieu de commande, **permettant ainsi aux lecteurs de découvrir des œuvres jusqu'alors inconnues.**

Former les professionnels et les bénévoles

La formation des personnels des bibliothèques est une autre mission fondamentale de la Médiathèque. En effet, les formations permettent aux profes-

sionnels d'approfondir leurs connaissances et de se former à de nouveaux savoir-faire. **Cependant, notre département compte également près de 350 bénévoles** ; maillons indispensables du réseau des bibliothèques, ils peuvent eux aussi bénéficier de formations visant à les aider à gérer leur fonds, accueillir le public, conseiller les lecteurs... Ces formations sont dispensées sur l'ensemble du territoire afin d'être plus accessibles.

Créer du lien

La Médiathèque assure aussi une mission de conseil auprès des communes. Grâce à des aides et des subventions, elle accompagne les bibliothèques dans la modernisation de leur équipement. Ce faisant, elle contribue à développer et à consolider le réseau des bibliothèques pour répondre au mieux aux attentes du public, y compris dans les endroits les plus isolés.



Pour plus d'informations sur l'actualité de la Médiathèque, rendez-vous sur mediathequedepartementale.cg04.fr

Le Département soutient le Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute-Provence



Quel bilan dressez-vous de l'action du Conseil départemental ?

« Je ne peux que me réjouir de l'action du Département dans l'aménagement du territoire et de la mise en œuvre des solidarités. **300 000 € par an, ça peut sembler peu, mais à l'échelle d'une mandature, ça représente 1,8 M€.** C'est une somme importante.

« Je pense que le Département a encore un rôle majeur à jouer, car l'électricité touche de plus en plus de politiques publiques : l'agriculture, l'assainissement, le tourisme... Par exemple, quand on installe un refuge de montagne, il faut lui apporter l'électricité : c'est ce qu'on fait actuellement avec le gîte du Laverq (Méolans-Revel). L'électrification est un véritable service public, donc je pense qu'il est important qu'elle soit portée par les collectivités. »

Chaque année, le Département consacre 300 000 € pour soutenir la réalisation des nombreuses opérations portées par le Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute-Provence (SDE04). René Massette, président du Conseil départemental et président du SDE04, a répondu à nos questions à ce sujet.

À quel titre le Département intervient-il auprès du SDE04 ?

« Le Département est compétent pour intervenir dans tous les domaines touchant à l'aménagement du territoire et à la solidarité territoriale. Le SDE04 est la dernière structure qui regroupe toutes les communes bas-alpines, ce qui lui permet de faire jouer la solidarité entre les communes rurales et urbaines. En outre, avec près de 8 M€ d'investissements annuels, le SDE04 est l'un des principaux donneurs d'ordre du département. **L'intervention du Département est donc une politique volontariste, mais elle est essentielle.** »

Quelles opérations ont pu être réalisées grâce au Département ?

« Depuis la création du SDE04 en 2014, le soutien du Département a permis de réaliser de nombreuses opérations

d'électrification rurale : **avec les 300 000 € que le Département apporte chaque année, le Syndicat d'Énergie intervient notamment pour renforcer et étendre le réseau, et pour embellir les quartiers en enfouissant les lignes aériennes.** Ces opérations sont souvent couplées à des opérations d'eau et d'assainissement ou de voirie, comme cela a par exemple été le cas pour le chantier de la traversée du Lauzet-Ubaye l'année dernière.

« Désormais, en lien avec les contrats de solidarité territoriale que nous avons signé avec les intercommunalités, **ces 300 000 € sont répartis de façon plus équilibrée entre les différents territoires.**

« Le Département aide également le Syndicat en matière de transition énergétique. Ainsi, il a contribué à hauteur de 100 000 € à la mise en place du réseau départemental public de 64 bornes de recharge pour véhicules électriques. Normalement, il s'agit d'une compétence propre aux communes, mais le SDE04 a mutualisé les moyens en déployant un réseau unifié avec une tarification unique et attractive. »



Les travaux réalisés par le SDE04 au quartier de la Baume (Sisteron) en 2017-2018 ont permis l'enfouissement des lignes électriques.

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur www.sde04.fr



Du théâtre au collège !

Interprétation du *Roman de Renart* avec la Cie Mme Antoine à l'École Internationale (Manosque)

Fer de lance du développement culturel, le Conseil départemental nourrit depuis longtemps l'ambition de sensibiliser les collégiens aux arts dramatiques. En effet, il œuvre depuis 1985 à faire connaître le « sixième art » aux jeunes Bas-Alpins grâce au dispositif « Théâtre au collège ».

Théâtre au collège

L'opération Théâtre au collège est un dispositif éducatif intégralement financé par le Conseil départemental. Son premier objectif est de créer une rencontre entre les élèves, les artistes et les professionnels du monde du théâtre. Pour ce faire, le Département a créé des partenariats entre les établissements scolaires et des compagnies théâtrales professionnelles afin de développer des projets pédagogiques et culturels. Ces compagnies sont essentiellement basées dans le département, à l'instar de la Compagnie Madame Antoine, qui accompagne des jeunes depuis 2010. Ces professionnels interviennent à hauteur de 40 h par an dans

chaque collège participant au dispositif. Plus qu'une rencontre, **Théâtre au collège a également pour but de sensibiliser les élèves aux notions et aux techniques propres au théâtre, ainsi qu'aux différentes formes qu'il peut adopter pour séduire son public.** À terme, un temps de restitution permet aux collégiens de rendre visible le parcours qu'ils ont accompli tout au long de l'année. Cette restitution peut être individuelle ou collective, publique ou privée.

Enfin, le dispositif Théâtre au collège permet aux collégiens de rencontrer l'imaginaire des artistes et d'aborder des techniques de jeu théâtral plus approfondies, qui seront exprimées au moment de la restitution.

À ce jour, le Conseil départemental soutient treize projets portés dans plusieurs établissements des Alpes de Haute-Provence.

L'éducation artistique et culturelle

Théâtre au collège est un dispositif reconnu par *La charte pour l'éducation artistique et culturelle*. Le but de cette charte est de rendre cohérente la formation artistique et culturelle des élèves du primaire et du secondaire, aussi bien sur le temps scolaire que sur les temps périscolaire et extra-scolaire.

Au-delà du seul apprentissage théâtral, **l'éducation artistique et culturelle vise à offrir à tous les élèves la possibilité de se constituer une véritable culture personnelle, à développer et renforcer leurs pratiques artistiques ainsi qu'à leur permettre de rencontrer des artistes et fréquenter des lieux culturels.**

Soucieux d'accompagner les collégiens sur l'ensemble de ce parcours, le Conseil départemental a également mis en place le dispositif « Cinéma au collège » et expérimente depuis septembre 2019 l'opération « Danse au collège ».



Atelier théâtre du collège Camille Reymond au Théâtre Durance.



Au Fil de l'Art

Envie de nouveauté et d'originalité ? Et si vous découvriez un peu d'art contemporain ? Heureux hasard, le Conseil départemental organisera tout au long de l'année et jusqu'à début 2022 de nombreux événements consacrés à la création artistique contemporaine. Et ça se passe dans tout le département !

De l'art à la portée de tous

En mettant en place le projet Au Fil de l'Art (un parcours d'art contemporain), le Conseil départemental vise trois objectifs :

- **Diffuser la création** sur l'ensemble du territoire grâce à des événements temporaires et itinérants ;
- **Valoriser l'existant** en sollicitant les acteurs locaux désireux de s'impliquer dans la création d'un projet artistique ;
- **Sensibiliser les publics** à l'art contemporain.

Le Département souhaite ainsi irriguer l'ensemble des Alpes de Haute-Provence d'une offre culturelle inédite.

Le but est non seulement de proposer des actions artistiques à destination d'un large public, mais aussi de mettre en place de nouvelles collaborations avec des acteurs locaux désireux de s'investir dans ce projet.

Afin de mener à bien cette action, le Conseil départemental met en place des partenariats et des collaborations avec le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), l'Académie Aix-Marseille, les musées du département, le réseau des bibliothèques, l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence... pour accueillir des œuvres et valoriser les sites.

Coup d'envoi à Quinson !

Si une grande partie de ce projet reste à bâtir, **le musée de Préhistoire des gorges du Verdon a d'ores et déjà donné le coup d'envoi de ce parcours dédié à l'art contemporain.** Depuis le 1^{er} mars, le musée est en effet fier de présenter *Le Rhinocéros*, célèbre œuvre plastique de Xavier Veilhan prêtée par le Centre Pompidou (Paris). Créée en 1999 pour habiller une vitrine d'Yves Saint-Laurent à New-York, cette créature imaginaire aux traits épurés et à l'étonnante couleur rouge demeurera à Quinson durant six mois. Elle y a en effet toute sa place, car le rhinocéros était un motif récurrent sur les peintures rupestres de la Préhistoire.

De l'art aux quatre coins du département

L'arrivée du *Rhinocéros* n'est que la première étape d'une longue série d'événements que vous pourrez découvrir prochainement. **En effet, notre département aura également la chance d'accueillir le MuMo (Musée Mobile),** un semi-remorque conçu comme un lieu d'exposition, de médiation et de création artistique capable d'accueillir une vingtaine d'œuvres. Au mois de mai, le MuMo s'arrêtera dans cinq communes (Oraison, Riez, Forcalquier, Saint-André-les-Alpes

et Barcelonnette) pour proposer au public des œuvres sur le thème « Environnement - Objectif Terre ».



© JM Dagruma

Au Fil de l'Art permet à tous de découvrir en bibliothèque des livres d'artistes prêtés par la Médiathèque départementale.

Pour aller plus loin...

De nombreux autres événements sont à prévoir dans les mois à venir : expositions, spectacles, diffusion de livres d'artistes...

Vous souhaitez soumettre un projet ? Contactez le service développement culturel du Département au **04 92 30 04 90.**



©Frédéric Exubis

Rhinocéros laineux [*coelodonta antiquitatis*]
Manu Janssens, Société Ophys - Musée de Préhistoire des gorges du Verdon



Quand le « rhino » s'expose « La culture près de chez vous - Face à face »

Du 1^{er} mars au 20 juillet 2020, le musée de Préhistoire des gorges du Verdon expose *Le Rhinocéros*, de l'artiste contemporain Xavier Veilhan.

Cette œuvre en résine aux dimensions imposantes est prêtée par le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, dans le cadre d'un dispositif de prêts exceptionnels des musées nationaux initié par le ministère de la Culture.

Pour Xavier Veilhan, le rhinocéros est « une survivance préhistorique dans le monde contemporain ». **Il parvient toutefois à en faire un objet « design », rouge et rutilant, tout en rondeur et en fluidité sophistiquée... et identifiable au premier regard malgré tout.** Son œuvre, devenue mascotte du Centre Pompidou, a été créée pour la boutique Yves Saint-Laurent de New York, où elle a été présentée de février à mai 2000. Au Musée de Préhistoire, *Le Rhinocéros* de Xavier Veilhan est exposé à l'entrée du circuit permanent, face à la

reconstitution d'un rhinocéros laineux, animal des temps glaciaires aujourd'hui disparu.

Le rhinocéros laineux compte parmi les grands mammifères qui ont fait partie de l'environnement des Hommes préhistoriques. En effet, il y a moins de 30 000 ans, on le trouvait dans les steppes froides qui recouvraient l'Eurasie, depuis le centre de l'Espagne et le sud de l'Angleterre jusqu'en Mongolie et dans le sud de la Sibérie. L'animal était de grande taille, et la plus grande de ses deux cornes mesurait plus d'un mètre. Son corps était pourvu d'une épaisse toison laineuse à longs poils bruns. Ses oreilles étaient peu saillantes, et ses pattes courtes et massives. On estime qu'il devait mesurer entre 3,5 et 4 mètres de long, pour une hauteur au garrot de 1,5 à 2 mètres, soit une espèce un peu plus grande que le rhinocéros blanc africain actuel. Son poids pouvait atteindre 3 tonnes.

Le face à face entre l'animal interprété par l'art et l'animal reconstitué par la science est l'occasion de décrypter quelques figurations de rhinocéros empruntées aux domaines de l'art, de l'histoire des sciences, de la publicité et de l'actualité de nos journaux... En d'autres termes, **il s'agit d'une invitation à explorer les représentations de cet animal au travers de différents points de vue à travers le temps, afin d'essayer de comprendre comment le rhinocéros a investi notre imaginaire collectif...**



Xavier Veilhan

est né en 1963. C'est un artiste pluridisciplinaire, dont le travail oscille entre procédés traditionnels et techniques numériques. Il est notamment connu pour son travail sur la décomposition numérique de l'image et son application à la sculpture.

* Article réalisé par Caroline Luzi, Musée de Préhistoire des gorges du Verdon - Quinson : www.museeprehistoire.com

Les Archives départementales racontent...

Le reboisement de la Haute Provence

La fête de l'arbre au col du Labouret en 1938



En ce dimanche ensoleillé du 3 juillet 1938, plus de 3 000 personnes célèbrent l'action du service de la Restauration des terrains en montagne (RTM), au pied du buste de Demontzey, « restaurateur » par excellence des forêts des « Alpes de Provence ».

C'est la société forestière méditerranéenne et coloniale « Le Chêne » qui organise la fête. Au programme : une visite des reboisements et une exposition de véhicules à gazogène - des visionnaires, en quelque sorte, quand on connaît le rôle des gazogènes durant l'Occupation. On y distribue des prix, en particulier aux lauréats du certificat d'études qui reçoivent un jouet... en bois. Des « chœurs champêtres », formés des élèves des écoles normales, animent la matinée.

À midi, la foule s'éparpille auprès des buffets installés dans les sous-bois de mélèzes, un arbre replanté dans les « périmètres » et les « séries » de reboisement de la zone subalpine comprise entre 1 200 et 1 800 mètres d'altitude.

En 1882, dans les Basses-Alpes, la forêt représente une superficie de 117 568 hectares ; 30 ans plus tard, elle couvre 183 840 ha, soit 27 % de la surface totale du département.

Cette journée est donc dédiée « au grand forestier Prosper Demontzey », mort en 1898, lui « qui conçut et réalisa l'œuvre du reboisement et du regazonnement des Alpes ». Au détour des années 1850, la situation des sols est catastrophique : l'érosion fait son œuvre. En cause, les hommes. Demontzey déclara : « Je ne sais de plus noble mission que celle d'aider la nature à reconstituer dans nos montagnes l'ordre qu'elle avait si bien établi et que seule l'imprévoyance de l'homme a changé en véritable chaos ».

L'arbre est au cœur de la fête. D'ailleurs, aux dires du journaliste, en l'occurrence l'ancien instituteur, futur résistant et président du Conseil général, Ernest Borrély, les allocutions prononcées par les personnalités ont véritablement « exalté le culte de l'Arbre » ! Le buste de Demontzey est d'ailleurs l'un des rares monuments métalliques à ne pas avoir été fondu durant la Deuxième Guerre mondiale, bien que sa destruction ait été décidée par la commission départementale. Mais l'archiviste en chef, qui en faisait partie, s'éleva contre un tel « acte de vandalisme » visant une « gloire locale » ! Le buste était sauvé.

* Ce billet est assuré par Jean-Christophe Labadie, directeur des Archives départementales des Alpes de Haute-Provence.



Majorité départementale

Les 15 et 22 mars prochains auront lieu les élections municipales. Cet événement est d'une importance fondamentale, car du fait de leur proximité, les élus communaux sont les plus à même de comprendre les attentes de leurs concitoyens. Quel que soit le résultat de ces élections, le Conseil départemental demeurera engagé auprès des communes afin de les conseiller et de les soutenir.

Notre engagement à leurs côtés a en effet été réaffirmé en 2019 grâce aux contrats départementaux de solidarité territoriale. Ces contrats représentent 12,2 M€ d'investissement du Département sur la période 2019-2020, dont 4,2 M€ exclusivement dédiés au Fonds Départemental d'Aide aux communes (FODAC). Tous les maires du département ont été associés à cette démarche novatrice afin de décider ensemble quels projets doivent être aidés en priorité. En

cette période de raréfaction de l'argent public, ces contrats représentent un engagement fort du Département.

Le Département met aussi au service des communes les compétences de l'agence départementale Ingénierie et Territoires (IT 04). En mutualisant les ressources de ses adhérents, cette agence leur permet de bénéficier d'une assistance technique, financière et juridique, et de conseils dans la réalisation de leurs projets.

Ce sont là les trois outils qui accompagnent concrètement les communes et les intercommunalités, et qui traduisent effectivement la solidarité territoriale.

*Jean-Christophe Petrigny,
pour la majorité départementale*

Groupe LREM et Apparentés

Le budget 2020 du département a été voté. Notre groupe a décidé à la majorité de l'approuver. En effet grâce à une gestion rigoureuse en début de mandat puis aussi grâce à une conjoncture favorable, le Conseil départemental a obtenu suffisamment de recettes pour réaliser des investissements originaux dans les domaines culturels et environnementaux tout en maintenant les investissements classiques inhérents à nos compétences obligatoires. Ceci en respectant l'accord avec l'État de ne pas augmenter les charges de fonctionnement de la collectivité de plus de 1,2 %. Toutefois, les élus du Conseil départemental ont pris conscience en décembre dernier du grand désarroi des

pompiers professionnels. La réponse à ce malaise n'est pas que financière mais un geste du Département pourra être perçu par eux comme une attention de notre part à leur problème. Compte tenu des 6 M€ de plus obtenus grâce à la révision du fonds de péréquation nous pouvons envisager un effort vers le budget du SDIS afin d'augmenter le nombre de pompiers professionnels pour répondre aux besoins de l'organisation des secours vers les habitants du département.

*Serge Carel,
pour le groupe LREM et Apparentés*

Indépendants

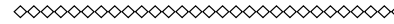
UTILES, SINON RIEN

Le vendredi 13 décembre dernier nous avons approuvé notre dernier budget en tant qu'acteurs sincères de notre département ; en effet, après la loi dite NOTRe qui nous réduisit tragiquement la voilure, le jeu des chaises musicales se poursuit avec l'abandon de la taxe d'habitation jusqu'alors au profit des communes ; celles-ci devraient se contenter de notre taxe foncière départementale qui va abonder les intercommunalités. Comprenne qui pourra ! Les Départements se verront attribuer une part de la TVA ; quelle part ? Combien de temps ? On ne sait pas !

Malgré de gros efforts d'adaptation afin d'être utiles et proches de nos concitoyens nous sentons que nous sommes de moins en moins maîtres de notre développement et serons de plus en plus contraints de subir ou de disparaître.

Hors sol, nos maîtres des horloges, sans doute tous très intelligents mais déconnectés de toute réalité territoriale osent tout et doutent de rien ; c'est d'ailleurs à cela qu'on les reconnaît. Il y a plus d'un siècle Jules Renard écrivait dans son journal « *quand les hommes ont du talent il leur reste à prouver qu'ils savent s'en servir* ».

Serge Sardella, Guylaine Lefebvre



Conservatoire à rayonnement départemental

Les Indes Galantes

Le Conservatoire vous propose cette année de découvrir un chef-d'œuvre de l'opéra ballet : *Les Indes Galantes* (1735) de Jean-Philippe Rameau. Ce spectacle convie 196 artistes (élèves et professeurs).

Hébé, déesse de la jeunesse, convie les amants à chanter leur bonheur. Bellone, déesse des combats, les attire vers la guerre et la gloire. Abandonnée, Hébé invoque l'Amour qui disperse ses messagers aux quatre coins des Indes. Là-bas vont se jouer des histoires galantes mêlées de musiques et de danses.

Manosque 2020 : le conservatoire met sur les planches ses jeunes talents. L'heure est à la fantaisie et aux anachronismes. On prendra le train par la malle des Indes. Chœurs, voix, cordes, vents, clavecins ; timbales, galoubets et tambourins, mais aussi jazz, hip-hop et danses baroques, sound-painting, théâtre et clowns sont les acteurs d'une interprétation inédite.

- **14 mars** : Théâtre Jean le Bleu (Manosque), 20 h 30.
- **29 mars** : Palais des congrès (Digne-les-Bains), 17 h.

Entrée : 5 €.

Pour plus d'informations, contactez le 04 92 31 52 36 / accueil-digne@crd04.fr

Digne-les-Bains : 04 92 31 52 36 • www.crd04.fr

En bref...

Solidarité :

Le 26 avril, à 16 h 30, auront lieu les premières « Chorales du Cœur » organisées par les Restos du Cœur : l'église des Sièyes (Digne-les-Bains) accueillera le Chœur Cante la Vido, Les Fous des Lyres et l'ensemble vocal féminin Sol Aria. 10 € l'entrée, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Le montant sera intégralement destiné aux Restos du Cœur.

Archéologie :

Le service départemental d'archéologie organise le colloque de clôture du projet Interreg Alcotra TRA[ce]S à Barcelonnette les 2 et 3 avril prochains. Ce colloque, intitulé « *Transitions archéologiques* :

Autres événements (gratuits) :

- **20 mars** : Jam session musiques actuelles : L'Osons Jazz Club (Lurs), 20 h 30.
- **21 mars** : Rencontres basson : Théâtre H. Fluchère (Sainte-Tulle), 17 h.
- **2 avril** : Master Class Laurent Coq* : L'Osons Jazz Club, 17 h.
- **4 avril** : Concert de restitution Master Class du 2 avril : L'Osons Jazz Club, 20 h 30.
- **8 avril** : Interlude orchestres cordes et vents : Médiathèque F. Mitterrand (Digne-les-Bains), 16 h.
- **9-10 avril** : Master Class Quatuor Debussy* : Conservatoire départemental et Centre culturel René Char (Digne-les-Bains).

* Le public peut être présent en auditeur libre.

Week-end musical** :

- **3 avril** : Master Class improvisation avec Jean-François Zygel : Théâtre Jean le Bleu (Manosque), 20 h 30.
- **4 avril** : Paris Combo (prélude des élèves) : Théâtre Jean le Bleu, 20 h 30.
- **5 avril** : Delphine Haidan et David Bismuth : Théâtre Jean le Bleu, 17 h.

Les élèves du conservatoire assisteront à des stages ou feront les premières parties des soirées.

** 20 € la soirée, 40 € les trois.

Pour plus de détails, contactez le 04 92 70 35 21 billetterieculture@dlva.fr

intervalles de l'archéologie dans les Alpes franco-italiennes», réunira une quarantaine de chercheurs français et italiens. Inscription gratuite dans la limite des places disponibles : archeologie@le04.fr

Famille :

Du 4 au 19 avril se déroulera la 4^e édition des semaines des familles, portée par le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 04). Au programme : de nombreuses animations (conférences, groupes de parole, spectacles, expositions...) sur des thématiques liées à la vie de famille et à la parentalité (grossesse, adolescence, scolarité, éducation, fratrie...). Venez partager de beaux moments en famille ! Cet événement est soutenu par le Conseil départemental. Pour plus d'informations sur la programmation, rendez-vous sur www.parents04.fr

Archives départementales

Expositions

- *L'Affaire, Lurs, 4 août 1952* - Archives départementales. Jusqu'en décembre 2020.
- *La Haute Provence au gré du temps* - Archives départementales. Jusqu'en août 2020.

Conférence

- *La guerre d'Espagne et les écrivains français. Un conflit perçu jusqu'en Provence (1936-1939)*, Pierre-Frédéric Charpentier. 16 avril, 18 h.

Lecture d'archives

- *Faits divers bas-alpins XIX^e-XX^e siècle*, La Mobile Compagnie. 9 avril, 18 h.

www.archives04.fr

La bilheto

Jan Lu Domenge es un ensenhair e un lingüist que ven de publicar un libre remirable qu'es la resulta d'un travalh long de mai de trente ans. Aqueste trabalh pertoca lo folclore dei droles, qu'es un patrimoni immateriau vertadié, un biaï de dubertura au monde e de se, deis autres tamben. Lo libre es paregut ais editions Cantar lou País.

En mai d'aquèla publication, l'Ostau Natura e Patrimoni de Castellana amé l'association Petra Castellana, an fach una mostra de 7 panèus disponibles Place Marcel Sauvaire.

Jean-Luc Domenge, enseignant et linguiste, vient de publier un ouvrage remarquable qui est le résultat de près de 30 ans d'enquête : *Le monde surréaliste du folklore enfantin en Provence (tome 1)*. C'est un vrai patrimoine immatériel, une façon de s'ouvrir au monde, qui permet la découverte de soi et des autres. Le livre est paru aux éditions Cantar Lo País. En plus de cette publication, la Maison Nature et Patrimoine de Castellane a réalisé avec l'association Petra Castellana une exposition de 7 panneaux issus de cet ouvrage. Elle est visible Place Marcel Sauvaire.



À Salagon, musée et jardins (Mane)

Expositions

- **Enluminures au jardin** : découvrez les secrets des enluminures au travers des copies de l'artiste Anastasia sur le thème du jardin. Jusqu'au 5 avril.
- **Les cueilleuses** : photographies et anthotypes (œuvres photographiques révélées avec des jus de plantes). À partir du 11 avril.
- **Intérieur paysan** : les objets tirés des réserves du musée permettent d'imaginer le mode de vie des paysans d'autrefois.
- **Nouvelle exposition permanente sur l'archéologie et l'histoire de Salagon** : réalisée en partenariat avec le programme européen Alcotra TRA[ce]S. Dès le 4 avril.

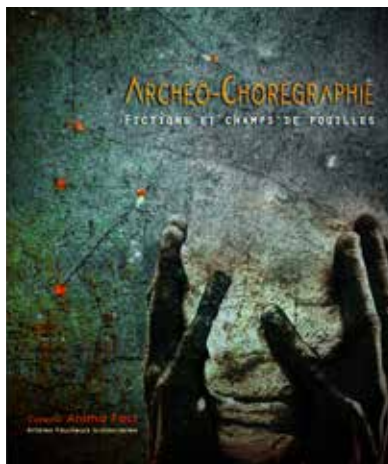
Visites guidées

- **Salagon secret** : visite du monument ordinairement fermé au public. 1^{er} mars et 5 avril, 15 h

Animations - Conférences

- **Percez les secrets des manuscrits médiévaux (conférence)** : 14 mars, 15 h.

- **Salagon, domaine de mémoires** : performance archéo-chorégraphique du Collectif Anima Fact : 4 avril.



- **D'œufs-ci de-là** : chasse aux œufs et animations : 12 avril.
- **Balade-atelier** : de la cueillette à l'empreinte photographique : 26 avril.

www.musee-de-salagon.com

Tél. 04 92 75 70 50

www.facebook.com/museesalagon

Salagon

Sports Nature



- **8 mars** : 11^e Grand Prix Cycliste (Sisteron) : circuit de 7,3 km à faire 13 fois, soit 95 km.
- **29 mars** : Penitents' Race (Les Mées) : trail de 10,4 km (550 m+). Circuit technique empruntant le sentier des crêtes sur le fil des Pénitents. Nombreux singles. Ouvert à tous.
- **5 avril** : 28^e édition de Vilo Novo (Villeneuve) : course de 10,5 km sur des sentiers en colline et forêt dans le Parc naturel régional du Luberon. Courses enfants.
- **19 avril** : 12^e grand prix Avarello (Sainte-Tulle).
- **25-26 avril** : Open de raft sur le Verdon (stade d'eau vive de Castellane) : compétition nationale de raft.



- **26 avril** : 3^e édition du Trail La Perce-Roche (Sisteron) : La Perce-Roche (25 km, 1600 m+) empruntera le passage engagé du Trou de l'Argent pour rejoindre le sommet de la montagne de la Baume, puis celui de la montagne de Gache pour redescendre vers Sisteron. La PéPerce-Roche (10 km, 400 m+) est destinée aux coureurs qui veulent découvrir la discipline ou qui apprécient le format court. Mise en jambe par les marches de la Citadelle avant de rejoindre les balcons de la Baume.

Centre culturel René Char

DIGNE-LES-BAINS

- **10 mars** : *L'envol*, Cie Nokill (musique, ciné, théâtre, famille) : 19 h.
- **13 mars** : Képa (blues folk) : 21 h.
- **14 mars** : Will Barber (blues country rock) : 21 h.



©Will Barber

- **19 mars** : *Le Dindon*, Cie Viva (théâtre) : 19 h, palais des Congrès.
- **21 mars** : Les valets de chœur (chant) : 21 h.
- **25 mars** : *Sur le fil*, Cie la robe à l'envers (théâtre de marionnettes et d'objets) : 15 h.
- **28 mars** : Les Amazones d'Afrique (musiques du monde) : 21 h.
- **30 mars - 2 avril** : 48^e rencontre cinématographique de Digne-les-Bains.
- **4 avril** : Serket & The Cicadas (jazz) : 21 h.
- **8 avril** : *Entrelacs* (théâtre d'objets, jeune public) : 15 h, salle de l'Ermitage.
- **10 avril** : *Haydn : dernières paroles en slam*, Quatuor Debussy (musique classique, slam) : 21 h.
- **30 avril** : *Rabia*, Paloma Pradal (musiques du monde, flamenco) : 19 h.

www.centreculturelrenechar.fr

Au musée de Préhistoire des gorges du Verdon (Quinson)

Expositions

- **Toucher l'art des cavernes** : découverte multisensorielle et ludique de l'art pariétal du Paléolithique supérieur. Dès le 5 mars.



- **Exposition de l'œuvre Le Rhinocéros de Xavier Veilhan** : le Centre Pompidou (Paris) prête cette œuvre dans le cadre du plan d'itinérance d'œuvres iconiques des collections nationales. Dès le 1^{er} mars.
- **1977-2017, architecture d'intérêt public en PACA**. Dès le 10 avril.



Musée de Préhistoire
des gorges du Verdon

www.museeprehistoire.com

Tél. 04 92 74 09 59

[www.facebook.com/
MuseePrehistoireGorgesduVerdon](https://www.facebook.com/MuseePrehistoireGorgesduVerdon)

Théâtre Durance - CHÂTEAU-ARNOUX - SAINT-AUBAN



- **13 mars** : *Sous d'autres cieus*, Cie Crossroad (théâtre) : 21 h.
- **14 - 15 mars** : Stage théâtre, Cie Crossroad.
- **18 mars** : *LiLeLaLoLu*, Cie Voix Off (théâtre, clown) : 16 h.
- **18 mars** : *Burning (je ne mourus pas et pourtant nulle vie ne demeura)*, L'Habeas Corpus Cie (cirque, théâtre) : 21 h.
- **3 avril** : *Big Sun*, Chassol (musique) : 21 h.
- **9 avril** : *Presqu'ils*, Cie Melting Spot (danse) : 19 h.
- **11 avril** : Atelier danse hip-hop, Cie Melting Spot : 9 h.
- **28 avril** : *J'abandonne une partie de moi que j'adapte*, Théâtre national Wallonie-Bruxelles : 21 h.
- **11 avril** : *Fractales*, Cie Libertivore (cirque, danse) : 21 h.

www.theatredurance.fr

Centre d'Astronomie

- **Soirées T760** : Observation de l'univers avec un télescope de 760 mm : 20 mars (21 h) et 24 avril (21 h 30).
- **Observations du Soleil** : Observation et vidéo projection commentée : 21 mars, 15, 22 et 25 avril (14 h).
- **Soirées découverte / conférences** :
 - « *La guerre dans l'espace : des missiles V2 aux satellites espions* », par Damien Laurent, médiateur scientifique. Suivie d'une lecture du ciel au laser et d'une observation aux instruments : 21 mars (21 h).
 - « *Soirée famille : contes et légendes du ciel* ». Suivie d'une lecture du ciel au laser et d'une observation aux instruments : 25 avril (21 h 30).

Office de tourisme : Tél. 04 92 76 69 09
www.centre-astro.com

Routes...

inforoute04.fr

Thèze : travaux de réparation du pont du Mouzon au sud du village (RD 4). Circulation interdite pour tous les véhicules du 14 au 24 avril inclus. Circulation interdite aux poids lourds (PTAC > 19 tonnes ; gabarit limité à 2,5 m de large et 10 m de long) du 23 mars au 15 mai. Déviation par la RD 4085, puis la RD 4 à partir de Monétier-Allemont.

Valernes : travaux d'élargissement du pont de l'Auberge du Moulin, au sud du village (RD 951). Circulation alternée pour tous les véhicules du 6 au 14 avril, interdite du 14 au 24 avril inclus, puis alternée jusqu'au 6 septembre. Déviation par la RD 304.

www.inforoute04.fr



Et si on allait taquiner la truite ?

Avec leurs 1500 km de rivières de 1^{re} catégorie, les Alpes de Haute-Provence sont un paradis pour les pêcheurs de truites fario !* Ces dernières peuplent également nos lacs d'altitude accessibles en randonnée. Les carpistes, passionnés de carnassiers et amateurs de poissons trophées trouveront aussi leur bonheur dans les 500 km de cours d'eau classés en 2^e catégorie, ainsi que dans nos grands lacs de plaine ou de barrage.

L'ouverture de la pêche à la truite est toujours un événement pour les pêcheurs, car il marque le début de la saison. Pour beaucoup, cette journée est donc une fête qui, pour être réussie, ne peut s'achever que sur une bonne prise ! Plusieurs techniques, qui requièrent toutes un matériel spécifique, permettent de découvrir cette pêche, qui est l'une des plus pratiquées en France.

La pêche aux leurres

Cette technique consiste à leurrer la truite en présentant directement un leurre sur son poste, par exemple une cuiller, un poisson nageur ou un leurre souple.

La pêche au toc

Il s'agit d'une pêche itinérante qui se pratique en remontant la rivière et en prospectant les bordures et les obstacles tout en tenant le fil à la main ou attaché au bout d'une canne. La prise de l'appât par la truite est transmise par la canne : ce « toc » indique le moment idéal pour ferrer. Cette pêche aux appâts naturels peut se faire au ver de terre, au porte-bois ou encore à la teigne.

La pêche à la mouche

La pêche à la mouche regroupe plusieurs techniques assez difficiles à maîtriser pour un débutant. L'une d'elles – la plus facile – consiste à proposer aux poissons une mouche artificielle à la surface de l'eau. La pêche à la mouche en nymphe se pratique quant à elle en proposant une imitation de larve d'insecte en adéquation avec ce que mangent les truites au moment de la pêche. La pêche à la mouche en noyée est un mix des deux techniques précédentes. Enfin, le streamer est une pêche lourde avec des mouches assez grosses.

La pêche à la bombette

La pêche à la bombette est une pêche adaptée aux plans d'eau et aux lacs de montagne. La bombette est un lest qui va propulser un appât naturel ou artificiel à plusieurs dizaines de mètres de la rive à l'aide de lignes légères. Cette technique permet de séduire les poissons les plus éloignés et donc d'éviter les zones les plus fréquentées et les moins productives.



• Ouverture de la pêche
 • L'ouverture de la pêche à la truite
 • aura lieu le 14 mars, et le 25 avril
 • pour les carnassiers.

Envie d'essayer la pêche à la truite ?
 La fédération et les associations de pêche des Alpes de Haute-Provence ont pensé à vous ! Des « Ateliers Pêche Nature » pour enfants et adultes seront organisés du 15 avril au 9 septembre. Retrouvez les dates et les informations pratiques sur www.peche04.fr

* La catégorie d'un cours d'eau est définie en fonction du type de poisson dominant : 1^{re} catégorie (eaux fraîches et courantes, parfois en haute montagne) : truite de rivière ; 2^e catégorie (rivières, fleuves de plaines, canaux, plans d'eau, étangs) : cyprinidé (carpe, chevesne, ablette).

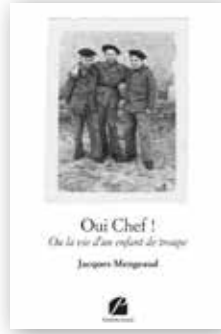


Chroniques de Haute-Provence

Revue de la Société scientifique et littéraire des Alpes de Haute-Provence, n°383
www.memoire04.org – info@memoire04.org

Dans ce 383^e numéro des *Chroniques de Haute-Provence*, la Société scientifique et littéraire des Alpes de Haute-Provence vous invite à une promenade dans le passé d'un département incroyablement riche : le nôtre. D'un état du métier de chirurgien aux XVII^e et XVIII^e siècles aux chroniques d'un dernier été de paix avant la Seconde Guerre mondiale, redécouvrez quelques morceaux d'une histoire aussi fascinante que méconnue.

168 pages - 20 €



Oui chef ! Ou la vie d'un enfant de troupe

Jacques Mengeaud
 Éditions du Panthéon
www.editions-pantheon.fr

Peut-on apprendre la vie dès douze ans, soumis aux règles souvent brutales d'un internat ? C'est à cette question à laquelle Jacques Mengeaud tente de répondre en se replongeant dans ses souvenirs de jeunesse au sein de l'École militaire de Tulle. Dans ce témoignage, l'auteur dénonce avec force la rigueur d'une éducation sans bienveillance marquée par le claquement des talons, la marche au pas et les garde-à-vous.

272 pages - 19,90 €



L'art, ici (2) Verdons, numéro 60

www.pays-et-gens-du-verdon.fr
verdons-abonnement@laposte.net

Le Verdon est un territoire où ont toujours convergé de nombreux talents. Arts plastiques, littérature, poésie, art culinaire... dans ce 60^e numéro, la revue *Verdons* met en évidence la variété des activités et l'importance des créateurs qui ont sublimé ce territoire emblématique de notre département ou s'en sont inspirés pour créer des œuvres uniques.

120 pages - 15 €

Pour plus d'informations sur ces ouvrages, prenez contact avec votre libraire.



RECETTE de l'UPC*

Poulet aux écrevisses du bayou et légumes cajuns

Ingédients (pour 4 personnes) :

- 4 cuisses de poulet coupées en deux.
- 100 g de queues d'écrevisses.
- ½ l de bouillon de volaille.
- 200 g de bisque de homard.
- 200 g de crème liquide.
- 200 g de coulis de tomates.
- 1 oignon émincé.
- 4 tronçons de 100 g d'épis de maïs.
- 400 g de légumes : aubergines, courgettes, poivrons, oignons.
- 4 cc d'épices cajuns (paprika, cumin, piment de cayenne, oignons, ail, thym, origan, poivre noir, sel).

©Xavier Delcroix



Recette :

Faites revenir le poulet et l'oignon émincé dans de l'huile d'olive. Quand il est bien coloré, dégraissez et ajoutez le bouillon. À frémissement, ajoutez la bisque de homard, la crème et le coulis de tomate. Laissez cuire ½ heure à feu doux. En fin de cuisson, ajoutez les queues d'écrevisses. Rectifiez l'assaisonnement et servir.

Si le bouillon est trop liquide, retirez-en un peu et faites réduire la sauce un moment.

Accompagnement :

Épluchez et émincez les légumes. Faites griller dans un wok ou dans une poêle avec un peu d'huile d'olive et les épices cajuns. Assaisonnez et servez avec le poulet aux écrevisses.

Voici le menu du bayou servi aux collégiens le 16 janvier :

- **Entrées** : Assiette du bayou (crevette panée, samossa, acra de morue, salade, cacahuètes, graines de sésame, sauce douce au piment).
- **Plats** : Poulet aux écrevisses ou Ragoût de porc façon jambalaya.
- **Desserts** : Banane ou Pamplemousse.

* Retrouvez tous les menus servis aux collégiens par l'Unité de Préparation Culinaire, des recettes et la présentation de nos producteurs locaux sur www.keskonmange04.fr

“ Chaque année, plusieurs tonnes de déchets sont jetées sur le bord des routes par les automobilistes.

Les agents des routes les ramassent dans des conditions difficiles. ”

**RESPECTONS
LEUR TRAVAIL !**

**RESPECTONS
LA NATURE !**

